

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 1 sur 7

N° d'anonymat :

EXAMEN ÉCRIT JEUNES ARBITRES - Session 2-2018 QCM TRONC COMMUN

Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules FITA acquises au cours de votre formation Jeune Arbitre

Félicitations et bon travail.

La C.N.A.

L'épreuve qui suit est un questionnaire à **choix multiples**.

- "Réponses à choix multiples" : vous êtes invités à répondre par une proposition aux différentes questions posées. **Il ne peut y avoir qu'une bonne réponse.**

Vous avez à répondre à 50 questions concernant les Règlements Généraux

Il est vivement conseillé d'éviter les ratures dans les réponses, de même qu'il n'est pas admis de rendre un travail réalisé au crayon à papier.

Vos NOM et PRENOM doivent être portés, au moins sur la première feuille réponse si l'ensemble est agrafé, sur toutes les feuilles s'il existe un risque de dissociation de la liasse.

N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM

Les épreuves devant être "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur l'une quelconque d'entre-elles.

Le temps alloué pour répondre aux 50 questions est de trois quart d'heure :
0h45mn

IMPORTANT

Chacune des 50 questions vaut 1 point soit un total de 50 points

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 35 points, correspondant à 14/20

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 2 sur 7

N° d'anonymat :

Question 1 : Parmi les rôles ci-après, lequel n'incombe pas au PCRA ?

- Il définit les règles sportives spécifiques au comité régional
- Il valide les cartes d'arbitres pour les arbitres de sa région
- Il organise les réunions de formation continue sur sa région

Question 2 : Un arbitre peut-il arbitrer et tirer sur une même compétition en salle

- Non en aucun cas
- Oui mais il ne pourra pas arbitrer durant le départ auquel il participe en tant qu'archer
- Oui sans restriction

Question 3 : l'équipement des arbitres ne contient pas

- Une loupe
- Un décimètre
- Un compas à pointe sèche

Question 4 : le Directeur des tirs

- Est un membre de l'organisation
- Est un membre élu du Comité Régional
- Est un arbitre de la compétition

Question 5 : Le rapport d'arbitre

- Doit être rédigé par l'arbitre responsable pour toute compétition
- Doit être rédigé par l'arbitre responsable lorsqu'il y a eu un problème important uniquement
- Doit être rédigé par le Directeur des tirs

Question 6 : Lors de l'attribution des cibles aux concurrents

- Il ne faut pas placer plus de 2 archers du même club sur une même cible
- Il ne faut pas placer plus de 2 archers compound sur une même cible
- Les archers d'une même cible doivent être de la même catégorie d'âge

Question 7 : Dans l'organisation d'un pas de tir, il faut éviter

- De mélanger des archers poulies et classiques sur une même cible en fédéral
- De placer plus de 2 archers du même club sur la même cible
- De mélanger des jeunes et adultes sur une même cible en salle

Question 8 : Les entraîneurs

- Sont autorisés à monter aux cibles durant la compétition
- Sont autorisés à monter aux cibles durant les volées d'échauffement
- Ne sont pas autorisés à monter aux cibles durant les volées d'échauffement

Question 9 : Le président du jury d'appel peut être

- Un membre de la famille de l'arbitre responsable
- L'entraîneur d'un des archers participant à la compétition
- Un arbitre officiant sur la compétition

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 3 sur 7

N° d'anonymat :

Question 10 : le jury d'appel au moment où il se réunit doit être composé de

- 5 membres
- 3 membres et le responsable arbitre de la compétition
- 3 membres

Question 11 : le jury d'appel peut se réunir à la suite de

- Une réclamation verbale auprès du président du jury d'appel
- Une réclamation verbale auprès du président du comité d'organisation
- Une réclamation écrite auprès du responsable arbitre de la compétition

Question 12 : Une réunion des capitaines d'équipes doit être organisée lors d'une épreuve de DRE

- Vrai
- Faux

Question 13 : Lorsqu'il existe une feuille de marque électronique (tablette pour saisir les scores)

- La feuille de marque papier n'est pas utile
- La feuille de marque électronique est prépondérante en cas de litige
- La feuille de marque papier est prépondérante en cas de litige

Question 14 : Concernant les feuilles de marques

- L'arbitre est responsable de la qualité des scores reportés sur la feuille
- L'archer est responsable de son score et doit en vérifier l'exactitude
- L'archer n'est pas obligé de signer sa feuille de marque

Question 15 : En France, un archer handicapé

- Doit prendre une licence auprès de la Fédération Handisport (FFH)
- Peut prendre une licence uniquement à la FFTA
- Doit obligatoirement prendre une licence dans les deux fédérations

Question 16 : Avant l'âge de 8 ans, un poussin qui désire participer aux compétitions officielles

- Doit posséder un certificat médical de sur classement établi par son médecin
- Doit posséder un certificat d'aptitude à la pratique du tir à l'arc établi par un médecin agréé par la FFTA
- Ne peut pas participer à une complétion (il est limité à une pratique en club)

Question 17 : Un poussin qui participe à une compétition est limité à une puissance d'arc de :

- 18 livres
- N'est pas limité
- Peut tirer avec un arc de puissance supérieure à 18 livres sous réserve de présenter un certificat médical approprié

Question 18 : un poussin peut participer à une compétition « campagne »

- Vrai
- Faux

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 4 sur 7

N° d'anonymat :

Question 19 : le double surclassement

- Est strictement interdit
- Est autorisé uniquement pour passer de la catégorie super vétérans vers seniors (S3 vers S1)
- Est autorisé uniquement pour passer de la catégorie cadet vers senior (S1)

Question 20 : un sur classement annuel

- Est possible
- Est impossible
- Est réservé aux archers en pôle

Question 21 : Sur les terrains de compétition

- La cigarette électronique est autorisée
- La cigarette électronique est tolérée
- La cigarette électronique est interdite

Question 22 : la valeur d'une flèche donnée par un arbitre

- Peut faire l'objet d'un second jugement par un autre arbitre
- Peut faire l'objet d'un appel auprès du jury d'appel
- Ne peut pas être contestée

Question 23 : les valeurs de flèches figurant sur une feuille de marque

- Peuvent être corrigées par un arbitre
- Peuvent être corrigées par un arbitre tant qu'elles sont encore en cibles
- Ne peuvent en aucun cas être corrigées

Question 24 : lorsque l'archer rate la cible et la flèche ne peut pas être retrouvée tout de suite

- Cette flèche perdue ne doit pas être signalée par l'archer
- Cette flèche perdue doit être signalée aux autres archers de la cible
- Cette flèche perdue doit être signalée à un arbitre

Question 25 : vous êtes désigné comme arbitre et vous avez un empêchement de dernière minute

- Vous devez trouver par vous-même (en accord avec votre PCRA) un remplaçant
- Vous n'êtes pas remplacé
- Vous êtes automatiquement remplacé par l'arbitre du club organisateur

Question 26 : un archer arrive en retard lors d'une compétition

- Il peut prétendre à rattraper les volées d'échauffement
- Il peut prétendre à rattraper les quelques volées marquantes perdues si son motif de retard est valable.
- Il peut prétendre à rattraper toutes les volées marquantes perdues

Question 27 : En cas de temps très froid

- Un archer peut porter un vêtement de protection au-dessus de son maillot de club
- Doit porter son maillot de club par-dessus le vêtement de protection
- Doit retirer son vêtement de protection lors des tirs

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 5 sur 7

N° d'anonymat :

Question 28 : le mandat (ou invitation) doit obligatoirement comporter

- les horaires de la compétition
- le nom des arbitres
- la présence d'une buvette

Question 29 : Avant une compétition, quelle action n'est pas du ressort de l'arbitre

- l'arbitre doit contrôler l'installation des archers sur le terrain
- l'arbitre doit contrôler l'affectation des cibles
- l'arbitre doit contrôler les prix proposés à la buvette

Question 30 : Pendant une compétition, quelle action n'est pas du ressort de l'arbitre

- guider les nouveaux compétiteurs
- gérer les incidents de tirs
- s'assurer que tous les spectateurs aient une place assise

Question 31 : Après une compétition, quelle action n'est pas du ressort de l'arbitre

- Signer les qualifications
- Conserver les feuilles de marques
- Récupérer les résultats complets de la compétition

Question 32 : Le directeur des tirs n'est pas responsable

- de l'utilisation des chrono tirs
- des accès sur le terrain
- de la sécurité

Question 33 : la puissance maximale pour un arc classique est de :

- 60 livres
- 70 livres
- N'est pas limitée

Question 34 : la puissance maximale pour un arc à poulies est de :

- 60 livres
- 70 livres
- N'est pas limitée

Question 35 : En compétition, un arc classique peut-il disposer d'une poignée avec un passage de flèche à l'intérieur de la poignée (en général arc d'initiation utilisable autant en droitier qu'en gaucher)

- oui
- non

Question 36 : Un archer se présente sur le pas de tir avec une jambe dans le plâtre

- il ne peut pas tirer
- s'il tire, il doit se rendre aux cibles pour compter les points
- s'il tire, il peut demander à un agent de se rendre aux cibles à sa place pour compter ses points

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 6 sur 7

N° d'anonymat :

Question 37 : Un archer est victime de forts saignements de nez durant la compétition (tir qualificatif)

- il peut demander l'application d'un incident « médical »
- il ne peut pas demander l'application d'un incident « médical »
- il doit obligatoirement quitter le pas de tir

Question 38 : pour participer à une compétition officielle

- une licence « compétition » est nécessaire
- il est possible de participer à la compétition organisée par son club avec une licence « pratique en club »
- il est possible de participer à la compétition avec une licence pratique en club mais uniquement la première année de licence.

Question 39 : un morceau de tissu servant d'indicateur de vent est disposé sur le stabilisateur de l'arc d'un compétiteur

- vous le faites enlever
- vous demandez au compétiteur de l'attacher au stabilisateur
- vous autorisez ce tissu

Question 40 : les encoches lumineuses sont autorisées

- non
- oui
- oui mais uniquement pour les tirs de nuit

Question 41 : Quelle distinction n'existe pas

- les flèches de progression
- les plumes pour les poussins
- les pointes pour les cadets et juniors

Question 42 : les flèches de progression sont obtenues

- lors de compétitions sélectives
- lors de compétitions départementales
- au sein du club de l'archer

Question 43 : pour entrer en formation arbitre le jeune candidat arbitre

- doit être âgé de 14 ans au moins et 17 ans au plus
- doit être âgé de 15 ans au moins et 17 ans au plus
- doit être âgé de 14 ans au moins et 20 ans au plus

Question 44 : Lors des compétitions, Les licences sont :

- contrôlées par le greffe sous la responsabilité des arbitres
- contrôlées par les arbitres lors du contrôle du matériel
- Ne sont pas contrôlées

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat

:

Page 7 sur 7

N° d'anonymat :

Question 45 : le jeune arbitre

- Prête le même serment qu'un arbitre fédéral
- Prête un serment spécifique
- Ne prête pas serment

Question 46 : La CNA

- Traite les affaires d'arbitrage au sein de la FFTA
- Établit les règlements
- Nomme les PCRA

Question 47 : Quel est pour vous le plus important :

- Avoir raison car vous êtes arbitre
- Pénaliser un archer qui a fait une erreur
- Protéger les points d'un archer à moins que le règlement ne dise le contraire

Question 48 : Seul un club possédant un arbitre est autorisé à organiser une compétition sélective

- vrai
- Faux

Question 49 : Lors d'une compétition officielle un archer

- Doit porter des chaussures fermées
- Peut porter des chaussures ouvertes

Question 50 : Une tenue de club peut-elle comporter un jeans bleu

- Oui
- Non

